



LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT

Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Date :
27 Février 2018

Horaires :
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30
Accueil petit déjeuner à 8h40

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1 Jour (7 heures)

Coût :
500 € H.T. / personne
(déjeuner inclus) 10 %
de réduction à compter de la
seconde inscription

PUBLIC

Tous DRH, responsables et
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Appréhender la nouvelle institution représentative du personnel issue des ordonnances Pénicaud : le Comité Social et Economique (C.S.E.)

Savoir gérer la transition vers le Comité Social et Economique (C.S.E.)

Maitriser le fonctionnement du Comité Social et Economique (C.S.E.)

Identifier les opportunités offertes par les Ordonnances Pénicaud

PROGRAMME

La Mise en place du C.S.E.

- Calendrier de mise en place du C.S.E.
- Périmètre de mise en place du C.S.E
- Elections
- Composition du C.S.E.

Connaître les prérogatives du C.S.E.

- Les attributions du C.S.E.
- Le champ de compétence du C.S.E. en matière économique et professionnelle
- Le monopole de gestion des activités sociales et culturelles
- La commission santé, sécurité et conditions de travail
- Les moyens d'action du C.S.E. : alertes, expertises, ...
- Les moyens matériels du C.S.E. : budgets, local, ...

Organiser le travail du C.S.E.

- Le rôle du Président, du secrétaire, du trésorier et des membres
- Le Règlement Intérieur du C.S.E.
- Les autres commissions du C.S.E.
- Animer les réunions du C.S.E
- Gérer les crédits d'heures et la liberté de déplacement

Informier et Consulter le C.S.E.

- Les informations/consultations récurrentes
- La base de données économique et sociale
- Les consultations ponctuelles



DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	LES NOUVEAUX ROLES DU C.E. ET LA BASE DE DONNEES UNIQUE	
Durée	1 jour	
Date	27 février 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 ^{ème} étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 ^{ème} inscription : 10 % de remise

PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à _____, le :

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de remplir ce bulletin et de nous le retourner par fax : 04 26 84 67 60 ou par mail : formation@renaud-avocats.com

Le Premium - 131 Boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne cedex

Tél. : +33 (0)4 26 84 67 67 - Fax : +33 (0)4 26 84 67 60 – E-mail : formation@renaud-avocats.com

www.renaud-avocats.com